

l'esprit de famille. « Ah je n'ose dire ce que ce tableau présente de révoltant et de funeste augure pour l'avenir ». En décembre de la même année, un édit sur les mariages¹⁾ avait été transmis directement aux curés, sans l'intermédiaire des évêques. Beaucoup d'eux perdaient la tête et s'adressaient à lui. Son oncle PAUL DE FELLER s'était adressé au suffragant HONTHEIM qui lui avait répondu que cet édit ne contenait rien de contraire aux ordonnances du Concile de Trente. L'université de Louvain était sur le point d'être fermée pour n'avoir pas montré dans cette affaire la même docilité que d'autres.

Nombreuses sont aussi les critiques à l'adresse du pape PIE VI que Feller trouve trop timide dans les circonstances présentes. Dans une lettre datée de Luxembourg, le 10 septembre 1784, il s'exprime en termes très élogieux sur sa piété, sa pureté d'intentions et son zèle, « mais enfin où sommes-nous arrivés par son silence et sa circonspection, prudente sans doute et louable dans le but qu'il se propose, mais qui bien contre son dessein a conduit les choses à la plus alarmante extrémité ». En 1781, il avait expédié au souverain-pontife un assez gros ballot de livres, le nonce les fit remettre, un ami d'un cardinal auquel Feller avait rendu quelques services dans les Pays-Bas les avait recommandés à celui-ci. Le cardinal répondit par des remerciements et qu'il ne pouvait faire autre chose. Six mois plus tard, le nonce qui avait insisté afin que Feller obtînt un bref pontifical qu'il pût mettre en tête de son Catéchisme philosophique reçut la même réponse. Depuis, Feller avait expédié encore d'autres ouvrages au pape, sans obtenir un bref. En août 1782, Pie VI avait adressé à l'archevêque de Trèves un bref amical avec des médailles à distribuer à des personnages désignés sur cette liste ; le nom de Feller n'y figurait pas. Déjà le 14 décembre 1781, il avait écrit : « Oui je le dirai avec les autres, si après un éclat de cette nature le Souverain Pontife continue à se déclarer hautement pour... si des faveurs restent attachées aux... si etc. le Saint Siège est d'intelligence avec la philosophie ou du moins fait tout ce qu'il faut pour le persuader, et quel effet une persuasion telle produit-elle sur l'esprit des peuples !... Bon Dieu, qu'allons-nous devenir ? » Pie VI avait approuvé la suppression d'un couvent à Mayence. Le 1^{er} octobre 1781, Feller avait accusé le pape de s'intéresser trop à son neveu, de faire chaque jour des acquisitions nouvelles pour lui. Celle des biens des jésuites à Tivoli avait chagriné Feller beaucoup, d'autant plus que les feuilles publiques annonçaient ces choses longuement, comme si c'étaient les plus belles du monde. Feller pria son correspondant d'engager le pape à écrire en toute franchise à l'empereur qu'il avait jeté le masque pour se déclarer le protecteur des philosophes. Feller fait toutefois l'éloge d'un bref pontifical adressé à Joseph II le 15 décembre 1781. Une lettre du 2 février 1784 nous apprend que le pape avait parlé amicalement de Feller dans une occasion particulière il y a deux ans ; il lui aurait peut-être écrit s'il n'avait pas craint d'attirer l'attention sur sa plume. Depuis lors, il n'avait plus eu de rapports avec le souverain pontife. « De plus, j'ai cessé dès lors d'être lié avec de *grands et respectables personnages* ; le train des

¹⁾ Un édit sur les dispenses de mariage fut publié le 5 décembre 1781.